



COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU DE LA CLE Mardi 9 novembre 2021

Ordre du jour

- Examen de la demande environnementale d'autorisation - Extension de la carrière du Pilet
- Préparation de la CLE du 18 novembre 2021 consacrée au bilan de la mise en œuvre du SAGE Couesnon (Tableau de bord)
- Validation des nouveaux logos

Etaient présents :

Réunion de Bureau de CLE SAGE Couesnon
le 09 Novembre 2021

Organisme	Titre	Nom	Prenom	Inscription	Signature	Rq
Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	PINAULT	Pascal	1		
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON	Jean-Yves	excusé		
Fougères Agglomération	Madame	PARLOT	Cécile	excusée		
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	Monsieur	BICHON	Vincent	excusé		
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CHAPDELAINE	Rémi	excusé		
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COUASNON	Hubert			
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	JANVIER	Thomas	1		09h30 à 10h30
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	LEFEUVRE	Diana	excusée		
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD	Gilbert			
Syndicat départemental de l'Eau de la Manche	Monsieur	RABASTE	Yann			
Syndicat Loisanne Minette	Monsieur	DESLOGES	Jean			
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	Monsieur	BOIVENT	Joseph	1		
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	Le directeur	ou son représentant	excusé		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Monsieur	Le directeur	ou son représentant			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Monsieur	Le directeur	ou son représentant			
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Monsieur	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	ou son représentant			
Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	LECOMPAGNON	Philippe			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	SALMON	Florian			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEMEE	Hervé	excusé		
Groupeement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	Madame	FRETAY	Sonia	1		
La Passiflore	Monsieur	BOUREL	Gérard	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	JUIGNET	Ludovic	excusé		
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	Monsieur	HURTAUD	Frédéric	excusé		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	Monsieur	BELLOIR	Daniel	1		
Nombre total				7		

Assistaient également :

- LE ROY Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DUPONCHEEL François-Xavier, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Rédaction : FX Duponcheel

Relevé de décisions

– Examen de la demande environnementale d'autorisation - Extension de la carrière du Pilet

Les membres du bureau de la CLE présents votent à l'unanimité pour un avis favorable sous réserve de :

- conditionner les volumes d'eau rejetées aux capacités de dilution de l'aluminium par la Motte d'Ynée et donc à son régime hydrologique.
- fixer une norme de pH pour l'eau rejetée entre 6,3 et 7,3
- d'analyser l'impact des rejets vis-à-vis du manganèse, du chrome et du nickel
- de réaliser des indices poissons rivières en amont et en aval du site : 1 en amont (lieu dit La Chienarderie) et 2 en aval (La Lande de Géreau et La Dandinière) afin de mieux évaluer l'impact des rejets sur la faune piscicole.

L'avis est transmis à la DREAL Bretagne en date du 12/11/2021.

– Préparation de la CLE du 18 novembre 2021 consacrée au bilan de la mise en œuvre du SAGE Couesnon (tableau de bord)

Mr Boivent explique qu'une révision du SAGE Couesnon dans l'immédiat semble précipitée, dans la mesure où le SDAGE 2022-2027 n'est pas encore validé et que l'étude sur l'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative n'est pas encore terminée.

Les membres du bureau de la CLE sont d'accord avec cette position.

– Validation des nouveaux logos

Les membres du bureau de la CLE valident la version avec le texte non englobé :



Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur le site internet du SAGE Couesnon : <http://www.sage-couesnon.fr/accueil/fr/reunions-bureau-cle/var/lang,FR,rub,8575.html>

– **Examen de la demande environnementale d'autorisation - Extension de la carrière du Pilet**

Mr Duponcheel présente le dossier. Il rappelle que l'avis du bureau de la CLE porte uniquement sur éléments liés aux enjeux de qualité de l'eau, de quantité d'eau et de milieux aquatiques.

Protection et restauration des cours d'eau

Les travaux de déplacement et de restauration du cours d'eau de la Motte d'Ynée et de son affluent rive gauche permettront :

- de limiter les impacts de l'exploitation de la carrière (limitation des apports de fines dans les cours d'eau)
- d'améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau (débusage + restauration du lit mineur avec gabarit adéquat)
- de rétablir la continuité écologique

Mr Bourel demande si les préconisations de l'OFB utilisées par le pétitionnaire pour localiser et dimensionner le futur tracé du cours d'eau sont présentes dans le dossier.

Mr Duponcheel répond que le pétitionnaire indique suivre les préconisations formulées oralement par l'OFB lors d'une visite de site réalisée en 2019 et les préconisations détaillées dans une note technique de 2017.

Mr Boivent et Mr Couasnon ajoutent que l'OFB est également consulté par la DREAL pour donner son avis sur le dossier. Il aura l'occasion de vérifier si ses préconisations ont bien été prises en compte.

Mr Belloir fait remarquer que la proposition de futur tracé présente des angles droits qui vont sans doute poser problème lors de fortes précipitations.

Les membres du bureau de la CLE estiment que le projet améliorera la situation actuelle.

Impacts des rejets d'eau vers le milieu naturel

Le seuil inférieur du pH sera relevé à 6 (contre 5,5 actuellement autorisé) afin d'être plus favorable aux conditions de vie du saumon atlantique. Le seuil supérieur sera baissé à 8 (contre 8,5 actuellement autorisé) afin de prévenir la remobilisation de l'aluminium précipité.

Les résultats des calculs de concentrations acceptables du rejet en MES, DCO, hydrocarbures et Fer vers la Motte d'Ynée sont proposés comme nouveaux seuils à respecter.

En revanche, le pétitionnaire propose un seuil de rejet pour l'Aluminium plus élevé (1 mg/L) que la concentration définie par le calcul d'acceptabilité (0,3 mg/L).

Il est mentionné p 78 de l'étude d'impact :

« ... A l'inverse, pour l'aluminium, la réduction des concentrations rejetées doit être envisagée pour garantir l'absence de déclassement du ruisseau de la Motte d'Ynée à l'aval du site. Cette conclusion du calcul d'acceptabilité corrobore celle du diagnostic multicritère du ruisseau réalisé par d'ExEco Environnement, joint en annexe 2 de la présente étude d'impact. En effet, ExEco Environnement souligne que « pour l'Aluminium, il faudrait évaluer la capacité à passer la limite autorisée de l'échelle mg/l à µg/l en raison du caractère chronique de l'exposition ».

Le pétitionnaire explique p82 de l'étude d'impact, que la réduction de la gamme de pH permettra de limiter les rejets en aluminium :

« ... les teneurs les plus faibles en aluminium mesurées sur le rejet d'eaux traitées de la carrière du Pilet entre 2017 et 2019 correspondent à une gamme de pH allant de 6,3 à 7,3. Par conséquent, la réduction de la gamme de pH du rejet de la carrière de 6,0 à 8,0 (contre 5,5 à 8,5 actuellement autorisé par l'Arrêté Préfectoral du 5 juillet 2002) permettra de réduire les teneurs en aluminium du rejet de la carrière du Pilet. »

Les concentrations dans la gamme de pH de 6,3 à 7,3 sont effectivement majoritairement inférieures à 1mg/L mais la majorité des analyses dépassent 0,3 mg/L. En effet, sur les 35 analyses des eaux rejetées réalisées entre 2017 et 2019, seuls 5 prélèvements présentaient des concentrations inférieures à 0,3 mg/L.

Le pétitionnaire propose également, p82 de l'étude d'impact :

« ... la société CARRIERES BEAUCE mettra en place un dispositif passif d'aération des eaux traitées, conformément aux préconisations techniques formulées pour le traitement des drainages miniers acides :

- l'aération favorise la précipitation de l'aluminium (Skousen et al., 1993), ... »

Aucune approximation du taux d'abattement en Al de cette solution d'aération n'est mentionnée dans le dossier.

Cette concentration acceptable du rejet en Al de 0,3 mg/L a été calculée pour un débit de référence égal au QMna5 (débit d'étiage). Cette concentration acceptable du rejet peut donc être plus importante en période de hautes eaux, puisque le débit de la Motte d'Ynée diluera suffisamment les eaux rejetées par la carrière.

Il conviendrait donc d'ajuster les volumes d'eaux rejetées en fonction des capacités de dilution de l'Aluminium par le cours d'eau et donc à son régime hydrologique à l'instar de l'arrêté de 2015 de la carrière de Bourguenolles exploitée par Granulats de Basse Normandie qui présente une adaptation mensuelle des débits maximums de rejet en fonction du débit du cours d'eau récepteur.

Par ailleurs, la gamme de pH optimale pour la précipitation de l'Aluminium étant de 6,3 à 7,3, celle-ci devrait être proposée comme nouveau seuil pour le nouvel arrêté.

Impacts sur la nappe et les zones humides

Les éléments du dossier ne permettent pas de mettre en évidence des impacts négatifs sur la nappe et les zones humides environnantes.

Mr Pinault indique que l'Aluminium est effectivement toxique pour la vie aquatique. Il demande comment sont gérées les boues des bassins de décantation.

Post-réunion : p119 de l'étude d'impact :

« Ces boues décantent dans 2 bassins successifs aménagés à l'extrémité Sud-Ouest de la carrière, tandis que les eaux traitées et clarifiées sont rejetées au ruisseau de la Motte d'Ynée.

Les métaux précipités étant potentiellement susceptibles d'être remobilisés par les eaux acides de la carrière, les boues produites par le traitement des eaux sont par conséquent non inertes.

Afin de prévenir la remobilisation des métaux précipités :

- les 2 bassins de décantation des eaux traitées sont régulièrement curés (tous les 3 ans),

- les boues curées sont stockées de manière définitive dans un bassin dédié de 900 m² aménagé au sommet de l'ancien stockage des stériles de découverte Sud-Ouest, à la cote 182 m NGF (soit 50 m au-dessus du ruisseau de la Motte d'Ynée) afin que les seules eaux susceptibles de circuler sur les boues stockées soient des eaux pluviales (eaux non acides),

- le bassin est aménagé à l'amont des tromeaux calcaires, de telle sorte à ce que les eaux pluviales reçues sur le bassin soient collectées par les fossés alimentant les tromeaux calcaires puis traitées par les tromeaux avant rejet au ruisseau de la Motte d'Ynée. »

Mme Fretay demande si des analyses sont réalisées sur les forages agricoles situés en aval.

Mr Duponcheel répond que les problèmes de qualité d'eau concernent exclusivement le cours d'eau. Les forages en aval ne sont pas impactés.

Mr Boivent indique que la limitation des volumes rejetés est plus facile en été puisque la fosse d'extraction sera moins inondée.

Mr Couasnon ajoute que l'activité est peut-être moins importante durant le mois d'août, période de vacances.

Mme Fretay indique que c'est à l'entreprise de proposer une stratégie permettant de limiter les volumes rejetés en période d'étiage.

Mr Bourel indique que les eaux rejetées comprennent également les eaux pluviales récoltées sur la plateforme des installations de traitement.

Mr Duponcheel confirme cette information.

Mr Bourel demande si le rejet est automatiquement stoppé si le pH ne respecte pas les seuils autorisés.

Post-réunion : Après vérification dans le dossier, le rejet sera, comme actuellement, asservi au pH qui est mesuré en continu.

Mr Pinault demande s'il n'y a pas également des problèmes de manganèse, de chrome ou de nickel.

Mr Duponcheel répond que l'arrêté actuel ne mentionne pas de seuil pour ces métaux.

Mr Couasnon dit qu'Eau du Pays de Fougères rencontre des problèmes de pollution au nickel au niveau de leur pompage souterrain de Luitré.

Mme Fretay dit qu'il faut vraiment que les impacts éventuels de tous les métaux soient pris en compte.

Post réunion : p. 57 de l'étude d'impact :

L'exploitant a fait réaliser des analyses en 2017 et 2019 qui démontrent la présence de manganèse dans les rejets (3,84 mg/L en 2017 et 4,44 mg/L en 2019) ce qui fait passer la concentration du cours d'eau en manganèse de 0,03 à 0,43 mg/L en 2017 et de 0,05 à 0,69 mg/L en 2019. Le pétitionnaire estime que cette augmentation est minime car toujours en dessous de 1mg/L : « Le rejet d'exhaure de la carrière entraîne une augmentation des concentrations en Al et Mn à l'aval du site mais celles-ci demeurent limitées (< 1 mg/l). »

Les membres du bureau de la CLE demandent à ce que le pétitionnaire analyse plus finement l'impact des rejets en manganèse, chrome et nickel.

Mr Bourel indique qu'il faut analyser ces impacts en période d'étiage.

Mr Duponcheel répond que c'est effectivement ce qui a été fait par le pétitionnaire. C'est le QMNA5 qui a été pris comme débit de référence pour le calcul des concentrations acceptables pour le milieu.

Mr Salmon demande si l'extension est réalisée sur des terres agricoles.

Mr Duponcheel répond que oui, notamment au nord du site.

Conclusion

Les membres du bureau de la CLE présents votent à l'unanimité pour un avis favorable sous réserve de :

- conditionner les volumes d'eau rejetées aux capacités de dilution de l'aluminium par la Motte d'Ynée et donc à son régime hydrologique.
 - fixer une norme de pH pour l'eau rejetée entre 6,3 et 7,3
 - d'analyser l'impact des rejets vis-à-vis du manganèse, du chrome et du nickel
 - de réaliser des indices poissons rivières en amont et en aval du site : 1 en amont (lieu dit La Chienarderie) et 2 en aval (La Lande de Gèreau et La Dandinière) afin de mieux évaluer l'impact des rejets sur la faune piscicole.
- **Préparation de la CLE du 18 novembre 2021 consacrée au bilan de la mise en œuvre du SAGE Couesnon**

Mme Le Roy présente le diaporama sur la mise en œuvre du SAGE

Pesticides

Mr Boivent indique que les objectifs du SAGE concernant les seuils à ne pas dépasser pour les pesticides sont assez contraignants car ils correspondent aux normes pour l'eau traitée destinée à la consommation humaine.

Mr Duponcheel rappelle que ces objectifs sont ceux qui avaient été retenus dans le cadre de l'ancien programme Bretagne Eau Pure. En fait ces objectifs permettent de tendre vers une qualité d'eau brute dont les traitements « pesticides » avant potabilisation ne seraient pas nécessaires.

Mr Duponcheel précise que pour les métabolites, c'est l'Anses qui, à la lumière des études scientifiques existantes, classe ces métabolites en pertinents ou non. Un métabolite classé pertinent sera considéré comme aussi impactant que la molécule mère et devra donc être pris en compte lors de la vérification de la conformité de l'eau traitée destinée à la consommation humaine. C'est notamment le cas du métabolite metolachlore ESA qui pose aujourd'hui problème pour de nombreuses structures de production d'eau potable (absence de filière de traitement au charbon actif pour de nombreux forages souterrains).

Mr Boivent explique que cela va engendrer des coûts de traitement supplémentaires pour les producteurs d'eau.

PAR Directive nitrates

Mr Pinault demande si les couverts végétaux dans la Manche sont obligatoires uniquement sur la partie Couesnon.

Mme Le Roy répond que ce sont des programmes d'actions régionaux et que c'est donc obligatoire sur toute la région Normandie. En revanche, dans le PAR Normand, il n'y a pas d'interdiction concernant le drainage des zones humides.

Mr Lecompanion indique que les couverts sont obligatoires depuis longtemps dans le sud Manche du fait de son classement en zone vulnérable. Concernant les zones humides, celles-ci ne sont plus drainées non plus.

Mr Belloir fait part de sa déception de ne pas avoir les mêmes règles entre départements.

MAEC

Mr Lecompagnon indique que les MAEC système n'ont pas été disponibles sur la partie Manche du bassin.

Mme Le Roy répond que pour les MAEC Système, ce n'était pas le syndicat du bassin versant du Couesnon qui assurait la promotion mais la CRAN.

Mr Lecompagnon dit que c'était Mont-Saint-Michel Normandie qui était censé faire ce travail et non la CRAN mais que MSM Normandie n'a pas prévu de renouveler l'animation autour des MAEC sur leur territoire.

Mr Boivent indique que l'on va se renseigner.

Mr Salmon indique que certains agriculteurs ont eu des gros ennuis de fourrage à la suite de contractualisation de MAEC système. Selon lui il faut plutôt travailler sur les pratiques.

Mme Fretay dit que le changement de système doit effectivement être anticiper et bien préparé en amont. Mais si un agriculteur rencontre des problèmes de gestion de fourrage, c'était sans doute déjà le cas avant la contractualisation en MAEC.

Mr Boivent rappelle qu'il n'y a pas d'obligation à s'engager dans les MAEC. Et qu'il y a effectivement des risques à changer de système.

Bocage

Mr Salmon indique que la commune de Luitré a donné son accord pour déboiser quelques hectares pour implanter une centrale photovoltaïque. Il a voté contre au conseil.

Mr Duponcheel ajoute qu'un autre projet du même type est prévu sur la commune de Javené, au bord de la rocade. La parcelle est boisée et borde le Couesnon.

Mr Léonard rappelle que l'Agglomération aura pour obligation de produire 68 % de l'énergie qu'elle consommera en 2050.

Mme Fretay propose de faire ça sur le parking de l'espace Aumaillerie, comme le fait Leclerc à Lécousse.

Accompagnements individuels des exploitants agricoles

Mr Couasnon estime qu'il y a quand même du monde dans les contrats de bv qui accompagnent les agriculteurs.

Mr Boivent dit qu'il ne faut pas oublier de comptabiliser également les maitres d'ouvrage associés.

Mme Le Roy indique que 25% des agriculteurs ont fait l'objet d'un accompagnement depuis l'approbation du SAGE.

Micropolluants

Mr pinault estime que la recherche de micropolluants dans l'eau coûte cher. Lors d'un séminaire organisé par la CEBR début 2017, un chercheur de l'école de santé de Rennes a expliqué que la recherche des perturbateurs endocriniens, qui constituent une partie de ces micropolluants, revenait à "chercher une aiguille dans un million de bottes de foin ". Il ne niait pas le potentiel impact sur la santé (par "effet cocktail"), mais ses propos soulignaient la difficulté de trouver ces micropolluants et donc, d'en déduire des effets.

Mme Fretay dit que cela vaut tout de même la peine d'en savoir plus.

Mme Le Roy indique qu'une étude sur la Vilaine avait démontré la présence de micropolluants le cocktail de tête dans les eaux de la Vilaine étant constitué d'hormones type oestrogène, de métabloquants et d'antidépresseurs.

Mr Boivent estime qu'il faut se concentrer sur la sensibilisation plutôt que sur la recherche dans les eaux.

Etat biologique des ME de rivière

Mr Léonard indique que l'Everre n'est pas si dégradée que ça. Il y a effectivement 3 plans d'eau mais ils sont situés en amont.

Mme Le Roy rappelle les impacts négatifs des plans d'eau implantés sur cours d'eau sur la vie piscicole (hausse température de l'eau, baisse taux d'O₂, colmatage, obstacles à la continuité).

Mr Duponcheel indique que ce sont effectivement les résultats des Indices Poissons Rivières qui déclassent la masse d'eau.

Manque de travaux sur la restauration des milieux aquatiques

Mr Boivent explique que ce ne sont pas forcément les financements qui font défaut mais plutôt et surtout l'acceptation des propriétaires et/ou exploitants agricoles pour la réalisation des travaux.

Gestion quantitative de l'eau

Mr Boivent estime qu'il faut se concentrer sur les programmes d'économies d'eau. C'est ce qui aura le plus d'effet.

Mme Le Roy indique que le bureau d'étude a du mal à récupérer les informations sur les forages individuels car l'info n'est pas toujours remontée en mairie.

Mme Fretay propose de contacter les installateurs de forage pour les connaître.

Mr Boivent considère qu'il n'y a très peu de personnes qui utilisent exclusivement l'eau d'un forage pour leurs besoins quotidiens. En effet, à Fougères, il y a très peu d'abonnés avec une consommation très faible.

Mr Lecompanion demande s'il existe un PGRE du côté 35.

Mr Le Roy répond que non mais insiste sur le travail porté par le SMG35 sur les économies d'eau.

Mr Lecompanion dit qu'il va y avoir de plus en plus de demande et que c'est d'autant plus préoccupant que de nombreux puits se retrouvent fermés car pollués.

Mr Boivent rappelle que la consommation agricole a été estimée à 3 à 4 millions de m³ par an sur le bassin. Et que si les agriculteurs se reportent sur le réseau d'AEP cela va poser problème.

Zones humides

Mr Lecompanion rappelle que les zones humides sont entretenues par l'activité agricole, et qu'on risque de voir les zones humides se refermer si les agriculteurs n'y trouvent pas d'intérêt.

Mme Le Roy rappelle l'existence des MAEC ZH.

Mr Lecompanion dit que les MAEC ZH sont trop contraignantes et que les conséquences d'une non-conformité lors d'un contrôle sont trop importantes pour les agriculteurs (% de prime PAC en moins). Il vaut mieux développer les PSE.

Mme Le Roy indique que les PSE sont en cours d'expérimentation dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'AELB. A sa connaissance, il n'y a pas la possibilité de mener des projets PSE pour le moment en dehors de ces expérimentations.

Mr Duponcheel précise que le mode d'entretien d'une zone humide peut (ou doit) également s'envisager en analysant l'occupation des sols des parcelles voisines. En effet une zone humide qui se ferme ne sera pas nécessairement quelque chose de négatif pour la biodiversité si le secteur est en majorité composé d'espaces ouverts. Ce qu'il faut c'est une mosaïque de milieux différents. Pour la qualité de l'eau, une zone humide arborée aura les mêmes capacités de dénitrification qu'une prairie.

Conclusion

Mr Boivent explique qu'une révision du SAGE Couesnon dans l'immédiat semble précipitée dans la mesure où le SDAGE 2022-2027 n'est pas encore validé et que l'étude sur l'acquisition de connaissances sur la gestion quantitative n'est pas encore terminée.

Les membres du bureau de la CLE sont d'accord avec cette position.

– Validation des nouveaux logos

Deux versions du nouveau logo du SAGE et du Syndicat du bassin versant du Couesnon sont présentées. C'est la version avec le texte non englobé qui est retenue :



Les membres du bureau de la CLE sont également tenus informés qu'une prestation de prises de vue notamment aériennes est prévue sur plusieurs sites du bassin. Ces prises de vue serviront notamment pour le nouveau site internet qui est en cours de développement.